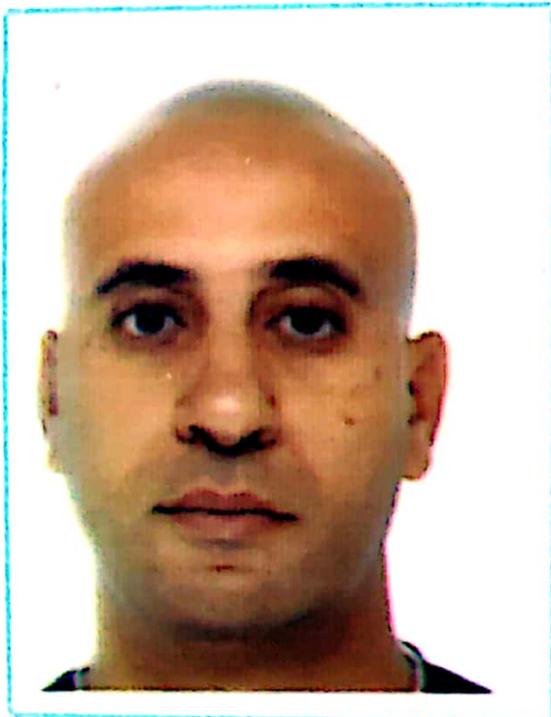


Educateur sportif

CARTE PROFESSIONNELLE



Nom : **YOUNSI**

Prénom : **Ferhat-Samy**

Nationalité : **Française**

Date de naissance : **20/05/1979**

Lieu de naissance :

BOLOGHINE (ALGÉRIE)

N° de carte :

09412ED0174



CARTE PROFESSIONNELLE D'EDUCATEUR SPORTIF

Carte délivrée au nom du ministre chargé des sports par :

Préfecture du Val-de-Marne

Expire le : **01/10/2022**

Signature du titulaire :



Qualifications et prérogatives d'exercice :
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous
sur <http://leapspublic.sports.gouv.fr>



N° de carte :

09412ED0174

RF

NOM PATRONYMIQUE : (Name, Cognome)

YOUNSI

PRÉNOM : (First name, Name)

FERHAT-SAMY

DATE DE NAISSANCE : (Date of birth, Data e luogo di nascita)

20/05/1979

LIEU DE NAISSANCE (PAYS SI ÉTRANGER) : (Country, Paese)

BOLOGHINE

ALGERIE

A : PARIS 15E ARRONDISSEMENT

LE : 15/12/2016

N° : 2016083408

CODE MEDICAL:

Le préfet et par délégation le

DRIEA IF

G LEBLANC



Handwritten signature

PERMIS

(Licence, Patente)



1680-00-00822486

Option côtière

Extension hauturière

Option eaux intérieures

Extension grande plaisance eaux intérieures

Permis Mer Côtier

DATE D'EFFET

(Since, Dal)

AUTORITÉ

(Authority, Autorità)

15/12/2016

PREFET DE PARIS

09/05/2005

SAM LE HAVRE



French Red Cross - 98 rue Didot - 75014 PARIS - France

EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS

Issued in accordance with the decision of Directors General of the European Red Cross and Red Crescent Societies

The President of the French Red Cross,

certifies that Mr YOUNSI Ferhat-samy, born on 20/05/1979, successfully completed a first aid course which fulfils the European First Aid Certificate requirements on 26/05/2018 (this certificate is valid until 26/05/2023).

Issued in ROMAINVILLE

on 04/07/2018

N° 93201805079009

President of the French Red Cross

Pr. Jean-Jacques Eledjam



CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC1

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge française pour les formations aux premiers secours ;
Vu la Décision d'agrément n° PSC1- 1501 A 20 délivrée le 26 janvier 2015 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;
Vu le PV n° 93201805079 de la formation en date du 26 mai 2018 ;

Le Président de la Croix-Rouge française,

déclarant que Ferhat-samy YOUNSI, né le 20 mai 1979 à BOLOGHINE, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **Ferhat-samy YOUNSI** le présent certificat de compétences.

Fait à ROMAINVILLE , le 4 juillet 2018

Le Président de la Croix-Rouge française

Pr. Jean-Jacques Eledjam

PSC1 - CRF - N° 93201805079009

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DIRECTION DES SPORTS
SOUS-DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS
BUREAU DES MÉTIERS, DES DIPLOMES ET DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DSC1

N° EQU-2012- **0023**

ATTESTATION D'ÉQUIVALENCE

Vu le code du sport, notamment ses articles L.212-1-II et R.212-84,

Vu la demande en date du 19 juin 2012 de **Monsieur Ferhat Samy YOUNSI**, né le 20 mai 1979 à ALGER (Algérie),

Vu l'avis de la commission de reconnaissance des qualifications placée auprès du ministre chargé des sports du 24 juillet 2012

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, délivre à Monsieur Ferhat Samy YOUNSI une attestation d'équivalence avec le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité «activités nautiques», mention monovalente «voile».

Fait à Paris, le **25 SEP. 2012**

Le sous-directeur de l'emploi
et des formations

Vianney **SBYRANT**



N.B. : tout éducateur sportif est tenu de déclarer son activité professionnelle auprès de la direction départementale de la cohésion sociale du lieu d'exercice ou du principal exercice. Le défaut de déclaration est sanctionné par les dispositions de l'article L.212-12 du code du sport.

Traduction Certifiée Conforme
Maître DEBBACHE Nora
Traductrice Interprète Officielle

N° : 000741

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Diplôme D'Éducateur Sportif

- Vu l'Ordonnance n° 09-95 du 25 Ramadan 1415 correspondant au 25 Février 1995 relative à l'orientation du système national de l'éducation physique et sportive son organisation et promotion.
- Vu l'arrêté ministériel n° 301 du 02/11/1997

Il est décerné :

LE DIPLOME D'EDUCATEUR SPORTIF

Option : La Voile

Spécialité : Entraînement Sportif

Degré : Troisième (3^{ème})

Etablissement de formation : Institut National de Formation Supérieure en Sciences et Technologie du Sport .

Le Chef du Bureau de l'Etat

A. MOUSSAOUI

A monsieur : YOUNSI FERHAT Samy

10 Mai 1979

à : Bologhine Wilaya d'Alger

Pour la Certification Marquée par le
Signature de Maître Debbache
Figurant sur le présent document
Alger Le : 30 MAI 2001

Alger Le, 30 Juillet 2001

P/ le Ministre et par délégation
Le sous-directeur de la Formation
la Reforme et l'Encadrement
Mokamed BELABED
Suit Sceau portant mention
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Il n'est délivré qu'un seul exemplaire de ce diplôme.



Traduction Certifiée Conforme
Maître DEBBACHE Nora
Traductrice Interprète Officielle

Ministère de la Jeunesse et des Sports

N° : 6239

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche Scientifique

N° : 00340

Diplôme de Technicien Supérieur en Sport

- Vu l'Ordonnance n° 09-95 du 1415 correspondant au 25 Février 1995 relative à l'orientation du système national de l'éducation physique et sportive son organisation et promotion.
Vu l'arrêté ministériel n°25 du 11 Juin 2001.

Il est décerné **LE DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN SPORT**
Option : Sciences et Technologie du Sport
Spécialité : La Voile
Etablissement de formation : Institut National de Formation Supérieure en Sciences et Technologie du Sport
Promotion : 1997/2000

A monsieur : **YOUNSI FERHAT Samy**
Né le : 20 Mai 1979 à : Bologhine Wilaya d'Alger

Pour la Certification Matérielle de la
Signature de M. Mimou
figurant sur le présent document
Alger Le : **08 MAI 2003**

Alger Le, 30 Juillet 2001

P/ le Ministre et par délégation
Le sous-directeur de la Formation
la Reforme et l'Encadrement
Mohamed BELABED
Suiit Sceau portant mention
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Le Chef du Bureau de l'Etat Civil
A. MOUSSAOUI

Il n'est délivré qu'un seul exemplaire de ce diplôme.



U.V.F.M.S



**DIPLOME FEDERAL DE FORMATION À LA
PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES
PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE**

La Fédération Française des Clubs Omnisports

L'Université Virtuelle Francophone de Médecine du Sport,

Certifient que

Monsieur Ferhat-Samy Younsi

a suivi avec succès et valide la formation en référence

Professeur Michel RJEU

Président de l'U.V.F.M.S

Monsieur Fernand ESCOBAR

Vice-Président de la FFCO



PÔLE EMPLOI & FORMATION

FORMATEUR REGIONAL FFVOILE

Jean-Michel HERVIEU, conseiller technique national, chargé de mission Formation & Emploi, atteste que :

FERHAT-SAMY YOUNSI

Né(e) le 20/05/1979

1210283M

est titulaire de la qualification Formateur régional AMV MFFV

délivré par M JEAN FRANCOIS TALON, licence 0052026U, le 25/03/2019

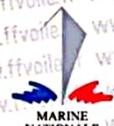
La validité de la qualification court jusqu' au 31/12/2023

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Le Formateur Régional FFVoile peut former des moniteurs sur l'ensemble des Unités de Compétences Capitalisables et peut certifier les UCC n° 2 à 5. Il exerce sous la responsabilité d'un Formateur National FFVoile et dans le cadre d'un dispositif de formation habilité. Il intervient dans la formation de moniteur saisonnier dans le respect des règlements fédéraux et/ou du règlement du CQP.

Fait pour valoir ce que de droit.

A Paris, le 09/04/2019



PARTENAIRE OFFICIEL

PARTENAIRE FÉDÉRAL

FOURNISSEUR OFFICIEL

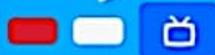


FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

F47223F8-EE8A-4537-AAFB-7B5BB8C3681E



Calendrier des compétitions

Résultats

Classements Sportifs

FFVoile VOS QUALIFICATIONS FFVoile

[Aller à la page d'accueil de l'Espace Licencié]

ID	CODE	Libellé	Début	Fin	Obtenir
51057	FTMR	Formateur régional CQP	22/01/15	31/12/18	Votre Attestation
60971	AC	Arbitre de club	18/03/19	31/12/19	
61114	FTMR	Formateur régional CQP	25/03/19	31/12/23	Votre Attestation
56730	UCC4	Entraîneur-e Régional-e	02/07/18		
34388	EN5W	Evaluateur niveau technique 4 et 5 Windsurf	02/02/15		

(*) : fonction obsolète qui ne sera pas reconduite.